Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►**B**

DÉCISION 2012/642/PESC DU CONSEIL

du 15 octobre 2012

concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

(JO L 285 du 17.10.2012, p. 1)

Modifiée par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
►**M1**	Décision d'exécution 2013/248/PESC du Conseil du 29 mai 2013	L 143	24	30.5.2013
►**M2**	Décision 2013/308/PESC du Conseil du 24 juin 2013	L 172	31	25.6.2013
►**M3**	Décision 2013/534/PESC du Conseil du 29 octobre 2013	L 288	69	30.10.2013
►**M4**	Décision d'exécution 2014/24/PESC du Conseil du 20 janvier 2014	L 16	32	21.1.2014
►**M5**	Décision d'exécution 2014/439/PESC du Conseil du 8 juillet 2014	L 200	13	9.7.2014
►**M6**	Décision 2014/750/PESC du Conseil du 30 octobre 2014	L 311	39	31.10.2014
►**M7**	Décision d'exécution (PESC) 2015/1142 du Conseil du 13 juillet 2015	L 185	20	14.7.2015
►**M8**	Décision d'exécution (PESC) 2015/1335 du Conseil du 31 juillet 2015	L 206	64	1.8.2015
►**M9**	Décision (PESC) 2015/1957 du Conseil du 29 octobre 2015	L 284	149	30.10.2015
►**M10**	Décision (PESC) 2016/280 du Conseil du 25 février 2016	L 52	30	27.2.2016
►**M11**	Décision (PESC) 2017/350 du Conseil du 27 février 2017	L 50	81	28.2.2017
►**M12**	Décision (PESC) 2018/280 du Conseil du 23 février 2018	L 54	16	24.2.2018
►**M13**	Décision (PESC) 2019/325 du Conseil du 25 février 2019	L 57	4	26.2.2019
►**M14**	Décision (PESC) 2020/214 du Conseil du 17 février 2020	L 45	3	18.2.2020
►**M15**	Décision d'exécution (PESC) 2020/1388 du Conseil du 2 octobre 2020	L 319I	13	2.10.2020
►**M16**	Décision d'exécution (PESC) 2020/1650 du Conseil du 6 novembre 2020	L 370I	9	6.11.2020

Rectifiée par:

►**C1** Rectificatif, JO L 297 du 15.10.2014, p. 41 (2014/24/PESC)
►**C2** Rectificatif, JO L 328 du 13.11.2014, p. 61 (2014/439/PESC)
►**C3** Rectificatif, JO L 176 du 7.7.2015, p. 41 (2014/439/PESC)

▼B

DÉCISION 2012/642/PESC DU CONSEIL

du 15 octobre 2012

concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

Article premier

1. Sont interdits la vente et la fourniture à la Biélorussie, ainsi que le transfert et l'exportation à destination de ce pays, par les ressortissants des États membres ou depuis le territoire des États membres, ou au moyen de navires ou d'aéronefs de leur pavillon, d'armements et de matériels connexes de quelque type que ce soit, y compris des armes et des munitions, des véhicules et des équipements militaires, des équipements paramilitaires et des pièces détachées pour les susdits, ainsi que des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression à l'intérieur du pays, qu'ils proviennent ou non de leur territoire.

2. Il est interdit de:

a) fournir, directement ou indirectement, une assistance technique, des services de courtage ou d'autres services liés aux articles visés au paragraphe 1, ou à la livraison, la fabrication, l'entretien et l'utilisation de ces articles à toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme en Biélorussie ou aux fins d'une utilisation dans ce pays;

b) fournir, directement ou indirectement, un financement ou une aide financière en rapport avec les articles visés au paragraphe 1, en particulier des subventions, des prêts ou une assurance-crédit à l'exportation, à l'occasion de toute vente, toute fourniture, tout transfert ou toute exportation de ces articles ou pour la fourniture d'une assistance technique, de services de courtage et d'autres services connexes à toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme en Biélorussie ou aux fins d'une utilisation dans ce pays;

c) participer sciemment et volontairement à des activités ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions visées au point a) ou b).

Article 2

1. L'article 1er ne s'applique pas:

a) à la vente, à la fourniture, au transfert ou à l'exportation d'équipements militaires non létaux ou d'équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, destinés à des fins humanitaires ou de protection exclusivement, ou à des programmes des Nations unies et de l'Union européenne concernant la mise en place des institutions, ou pour des opérations de gestion de crise de l'Union et des Nations unies;

b) à la vente, à la fourniture, au transfert ou à l'exportation de véhicules non destinés au combat qui ont été conçus pour offrir une protection balistique ou équipés de matériaux antibalistiques, aux seules fins de la protection du personnel de l'Union et de ses États membres en Biélorussie;

c) à la fourniture d'une assistance technique, de services de courtage et d'autres services en rapport avec ces équipements ou ces programmes et opérations;

▼B

d) à la fourniture d'un financement ou d'une aide financière en rapport avec ces équipements ou ces programmes et opérations,

à condition que les exportations et l'assistance concernées aient été préalablement approuvées par l'autorité compétente concernée.

2. L'article 1er ne s'applique pas aux vêtements de protection, y compris les gilets pare-balles et les casques militaires, temporairement exportés en Biélorussie pour leur usage personnel exclusivement, par le personnel des Nations unies, le personnel de l'Union européenne ou de ses États membres, les représentants des médias, le personnel humanitaire, le personnel d'aide au développement et le personnel associé.

▼M11

3. L'article 1er ne s'applique pas aux équipements de biathlon conformes aux spécifications définies dans les règles de l'Union internationale de biathlon (IBU) régissant les compétitions et les manifestations.

▼M12

4. Par dérogation à l'article 1er, les États membres peuvent autoriser la vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation de fusils de tir sportif de petit calibre, de pistolets de tir sportif de petit calibre et de munitions de petit calibre qui sont exclusivement destinés à être utilisés dans le cadre de manifestations sportives et d'entraînements sportifs, ou une assistance technique ou des services de courtage, un financement ou une aide financière en rapport avec ces équipements.

L'Union prend les mesures nécessaires pour déterminer les articles concernés qui doivent être couverts par le présent paragraphe.

5. L'État membre concerné notifie aux autres États membres et à la Commission son intention d'accorder une autorisation en vertu du paragraphe 4 au moins dix jours avant l'autorisation, y compris le type et la quantité des équipements concernés et les fins auxquelles ils sont destinés, ou la nature de l'assistance ou des services en rapport avec ces équipements.

▼B

Article 3

1. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des personnes qui:

a) sont responsables de violations graves des droits de l'homme ou de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ou dont les activités nuisent gravement, d'une autre manière, à la démocratie ou à l'État de droit en Biélorussie, ou de toute personne qui leur est associée;

b) profitent du régime de Loukachenka ou le soutiennent,

dont la liste figure à l' ►M10 annexe ◄.

2. Le paragraphe 1 n'oblige pas un État membre à refuser à ses propres ressortissants l'entrée sur son territoire.

3. Le paragraphe 1 s'applique sans préjudice des cas où un État membre est lié par une obligation de droit international, à savoir:

a) en tant que pays hôte d'une organisation internationale intergouvernementale;

b) en tant que pays hôte d'une conférence internationale convoquée par les Nations unies ou tenue sous leurs auspices;

▼B

c) en vertu d'un accord multilatéral conférant des privilèges et immunités;

ou

d) en vertu du traité de réconciliation (accords du Latran) conclu en 1929 entre le Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) et l'Italie.

4. Le paragraphe 3 est considéré comme applicable également aux cas où un État membre est pays hôte de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

5. Le Conseil est dûment informé de tous les cas où un État membre accorde une dérogation conformément au paragraphe 3 ou 4.

6. Les États membres peuvent déroger aux mesures imposées au paragraphe 1 lorsque le déplacement d'une personne se justifie pour des raisons humanitaires urgentes, ou lorsque la personne se déplace pour assister à des réunions intergouvernementales, y compris à des réunions dont l'initiative a été prise par l'Union ou organisées par celle-ci, ou à des réunions accueillies par un État membre assurant alors la présidence de l'OSCE, lorsqu'il y est mené un dialogue politique visant directement à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit en Biélorussie.

7. Un État membre souhaitant accorder des dérogations au sens du paragraphe 6 en informe le Conseil par écrit. La dérogation est réputée accordée, sauf si un ou plusieurs membres du Conseil formulent des objections par écrit dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception de la notification en question. Si un ou plusieurs membres du Conseil formulent des objections, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider d'accorder la dérogation proposée.

8. Lorsque, en application des paragraphes 3, 4, 6 et 7, un État membre autorise toute personne visée à l' ►**M10** annexe ◄ à entrer ou à passer en transit sur son territoire, cette autorisation est limitée à l'objectif pour lequel elle est accordée et à la personne qu'elle concerne.

Article 4

1. Sont gelés tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes et entités ci-après, de même que tous les fonds et ressources économiques possédés, détenus ou contrôlés par les personnes ou entités ci-après:

a) les personnes, entités ou organismes responsables de violations graves des droits de l'homme ou de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ou dont les activités nuisent gravement, d'une autre manière, à la démocratie ou à l'État de droit en Biélorussie, ou toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme qui leur est associé, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent;

b) les personnes physiques ou morales, les entités ou les organismes qui profitent du régime de Loukachenka ou le soutiennent, ainsi que les personnes morales, les entités ou les organismes qu'ils détiennent ou contrôlent,

dont la liste figure à l' ►**M10** annexe ◄.

2. Aucun fonds ou ressource économique n'est mis directement ou indirectement à la disposition des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes dont la liste figure à l' ►**M10** annexe ◄, ni utilisé à leur profit.

▼B

Article 5

1. L'autorité compétente d'un État membre peut autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés ou la mise à disposition de certains fonds ou ressources économiques, dans les conditions qu'elle juge appropriées, après avoir établi que les fonds ou les ressources économiques concernés sont:

a) nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes dont la liste figure à l' ►**M10** annexe ◄ et des membres de leur famille qui sont à leur charge, notamment pour couvrir les dépenses liées au paiement de denrées alimentaires, de loyers ou de remboursement de prêts hypothécaires, de médicaments et de traitements médicaux, d'impôts, de primes d'assurance et de redevances de services publics;

b) destinés exclusivement au paiement d'honoraires professionnels raisonnables et au remboursement de dépenses liées à la prestation de services juridiques;

c) destinés exclusivement au paiement de commissions ou de frais correspondant à la garde ou à la gestion courante des fonds ou ressources économiques gelés;

d) nécessaires pour des dépenses extraordinaires, pour autant que l'autorité compétente ait notifié aux autres autorités compétentes et à la Commission, au moins deux semaines avant l'autorisation, les motifs pour lesquels elle estime qu'une autorisation spéciale doit être accordée; ou

e) versés sur ou depuis le compte d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'une organisation internationale bénéficiant d'immunités conformément au droit international, dans la mesure où ces versements sont destinés à être utilisés à des fins officielles par la mission diplomatique, le poste consulaire ou l'organisation internationale.

Les États membres informent les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du présent article.

2. L'article 4, paragraphe 2, ne s'applique pas au versement sur les comptes gelés:

a) d'intérêts ou autres rémunérations de ces comptes; ou

b) de paiements dus au titre de contrats, d'accords ou d'obligations qui ont été conclus ou contractés avant la date à laquelle ces comptes ont été soumis aux dispositions de la position commune 2006/276/PESC, de la décision 2010/639/PESC du Conseil ou de la présente décision,

sous réserve que ces intérêts, autres rémunérations et paiements continuent de relever de l'article 4, paragraphe 1, de la présente décision.

3. L'article 4, paragraphe 1, n'interdit pas à une personne physique ou morale, à une entité ou à un organisme qui a fait l'objet d'une inscription sur la liste d'effectuer un paiement dû au titre d'un contrat conclu avant l'inscription de cette personne physique ou morale, de cette entité ou de cet organisme, dès lors que l'État membre concerné s'est assuré que le paiement n'est pas reçu, directement ou indirectement, par une personne physique ou morale, une entité ou un organisme visés à l'article 4, paragraphe 1.

▼B

Article 6

▼M10

1. Le Conseil, statuant sur proposition d'un État membre ou du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, arrête les modifications à apporter à la liste figurant en annexe en fonction de l'évolution politique en Biélorussie.

▼B

2. Le Conseil communique à la personne concernée sa décision, y compris les motifs de son inscription sur la liste, soit directement, si son adresse est connue, soit par la publication d'un avis, en lui donnant la possibilité de présenter des observations.

3. Si des observations sont formulées ou si de nouveaux éléments de preuve substantiels sont présentés, le Conseil revoit sa décision et en informe la personne concernée en conséquence.

Article 7

Pour que les mesures susmentionnées aient le plus grand impact possible, l'Union encourage les États tiers à adopter des mesures restrictives analogues à celles qui sont exposées dans la présente décision.

▼M14

Article 8

1. La présente décision est applicable jusqu'au 28 février 2021.

2. La présente décision fait l'objet d'un suivi constant et est prorogée ou modifiée, selon le cas, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints.

▼B

Article 9

La présente décision entre en vigueur le 1er novembre 2012.

▼**M10**

ANNEXE

Personnes visées à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 4, paragraphe 1

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
1.	Navumau, Uladzimir Uladzimiravich Naumov, Vladimir Vladimirovich	НАВУМАЎ, Уладзімір Уладзіміравіч	НАУМОВ, Владимир Владимирович	Date de naissance: 7.2.1956 Lieu de naissance: Smolensk (Russie)	N'a pas pris de mesures pour enquêter sur les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien ministre de l'intérieur et également ancien chef du service de sécurité du président. En tant que ministre de l'intérieur, il a été chargé de la répression des manifestations pacifiques jusqu'à son départ à la retraite, le 6 avril 2009, pour des raisons de santé. S'est vu attribuer par l'administration présidentielle une résidence dans le district de Drozdy à Minsk, réservé à la nomenklatura. En octobre 2014, il s'est vu décerner l'ordre du mérite, 3e grade, par le président Loukachenka.
2.	Paulichenka, Dzmitry Valerievich Pavlichenko, Dmitri Valerievich (Pavlichenko, Dmitriy Valeriyevich)	ПАЎЛІЧЭНКА, Дзмітрый Валер'евіч	ПАВЛИЧЕНКО, Дмитрий Валериевич	Date de naissance: 1966 Lieu de naissance: Vitebsk Adresse: Белорусская ассоциация ветеранов спецподразделений войск МВД «Честь» 220028, Минск Маяковского, 111	Personne clé dans les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien chef des forces spéciales au ministère de l'intérieur (SOBR). Homme d'affaires, président de «Honneur», l'association des vétérans des forces spéciales du ministère de l'intérieur.
3.	Sheiman, Viktar Uladzimiravich (Sheyman, Viktar Uladzimiravich) Sheiman, Viktor Vladimirovich (Sheyman, Viktor Vladimirovich)	ШЭЙМАН, Віктар Уладзіміравіч	ШЕЙМАН, Виктор Владимирович	Date de naissance: 26.5.1958 Lieu de naissance: Région de Hrodna Adresse: Управление Делами Президентаул. К.Маркса, 38 220016, г. Минск	Chef du service de gestion de l'administration présidentielle. Porte une responsabilité dans les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien secrétaire du Conseil de sécurité. Sheiman est encore chargé de mission/ assistant du président.

▼**M10**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
4.	Sivakau, Iury Leanidavich (Sivakau, Yury Leanidavich) Sivakov, Iury (Yurij, Yuri) Leonidovich	СІВАКАЎ, Юрый Леанідавіч	СИВАКОВ, Юрий Леонидович	Date de naissance: 5.8.1946 Lieu de naissance: Onory, région de Sakhalin Adresse: Белорусская ассоциация ветеранов спецподразделений войск МВД «Честь» 220028, Минск Маяковского, 111	A orchestré les disparitions non résolues de Yuri Zakharenko, Viktor Gonchar, Anatoly Krasovski et Dmitri Zavadski en Biélorussie en 1999-2000. Ancien ministre du tourisme et des sports, ancien ministre de l'intérieur et ancien chef adjoint de l'administration de la présidence.

▼**M15**

5.	Yuri Khadzimuratavich KARAEU Yuri Khadzimuratovich KARAEV	Юрый Хаджымуратавіч КАРАЕЎ	Юрий Хаджимуратович КАРАЕВ	Ministre de l'intérieur, général de division de la milice (forces de police) Date de naissance: 21.6.1966 Lieu de naissance: Ordjonikidze, ex-URSS (actuellement Vladikavkaz, Fédération de Russie) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de ministre de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
6.	Genadz Arkadzievich KAZAKEVICH Gennadi Arkadievich KAZAKEVICH	Генадзь Аркадзьевіч КАЗАКЕВІЧ	Геннадий Аркадьевич КАЗАКЕВИЧ	Premier vice-ministre de l'intérieur, chef de la milice judiciaire, colonel de la milice (forces de police) Date de naissance: 14.2.1975 Lieu de naissance: Minsk, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de premier vice-ministre de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
7.	Aliaksandr Piatrovich BARSUKOU Aleksandr Petrovich BARSUKOV	Аляксандр Пятровіч БАРСУКОЎ	Александр Петрович БАРСУКОВ	Vice-ministre de l'intérieur, général de division de la milice (forces de police) Date de naissance: 29.4.1965 Lieu de naissance: Vetkovski, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-ministre de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
8.	Siarhei Mikalaevich KHAMENKA Sergei Nikolaevich KHOMENKO	Сяргей Мікалаевіч ХАМЕНКА	Сергей Николаевич ХОМЕНКО	Vice-ministre de l'intérieur, général de division de la milice (forces de police) Date de naissance: 21.9.1966 Lieu de naissance: Iassinovataïa, ex-URSS (actuellement en Ukraine) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-ministre de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
9.	Yuri Genadzevich NAZARANKA Yuri Gennadievich NAZARENKO	Юрый Генадзевіч НАЗАРАНКА	Юрий Геннадьевич НАЗАРЕНКО	Vice-ministre de l'intérieur, commandant des forces internes Date de naissance: 17.4.1976 Lieu de naissance: Slonim, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-ministre de l'intérieur et de commandant des forces internes du ministère de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur, en particulier les forces internes sous son commandement, à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
10.	Khazalbek Baktibekavich ATABEKAU Khazalbek Bakhtibekovich ATABEKOV	Хазалбек Бактібекавіч АТАБЕКАЎ	Хазалбек Бахтибекович АТАБЕКОВ	Commandant adjoint des forces internes du ministère de l'intérieur Date de naissance: 18.3.1967 Sexe: masculin	Dans sa position de commandant adjoint des forces internes du ministère de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur, en particulier les forces internes sous son commandement, à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
11.	Aliaksandr Valerievich BYKAU Alexander Valerievich BYKOV	Аляксандр Валер'евіч БЫКАЎ	Александр Валерьевич БЫКОВ	Commandant de l'unité spéciale de réaction rapide (SOBR), lieutenant-colonel Sexe: masculin	Dans sa position de commandant de l'unité spéciale de réaction rapide (SOBR) du ministère de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces de la SOBR à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques.
12.	Aliaksandr Sviataslavavich SHEPELEU Alexander Svyatoslavovich SHEPELEV	Аляксандр Святаслававіч ШЭПЕЛЕЎ	Александр Святославович ШЕПЕЛЕВ	Chef du département de la sûreté et de la sécurité, ministère de l'intérieur Date de naissance: 14.10.1975 Lieu de naissance: village de Roublevsk, district de Krougloïe, région de Moguilev, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans le cadre de la position à haut niveau qu'il occupe en tant que chef du département de la sûreté et de la sécurité au sein du ministère de l'intérieur, il a participé à la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
13.	Dzmitry Uladzimiravich BALABA Dmitry Vladimirovich BALABA	Дзмітрый Уладзіміравіч БАЛАБА	Дмитрий Владимирович БАЛАБА	Chef de l'OMON («détachement spécial de la milice») pour le comité exécutif de la ville de Minsk Date de naissance: 1.6.1972 Lieu de naissance: village de Gorodilovo, région de Minsk, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans le cadre de ses fonctions de commandement sur les forces de l'OMON à Minsk, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces de l'OMON à Minsk à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
14.	Ivan Uladzimiravich KUBRAKOU Ivan Vladimirovich KUBRAKOV	Іван Уладзіміравіч КУБРАКОЎ	Иван Владимирович КУБРАКОВ	Chef de la direction principale des affaires intérieures du comité exécutif de la ville de Minsk Date de naissance: 5.5.1975 Lieu de naissance: village de Malinovka, oblast de Mogilev, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que chef de la direction principale des affaires intérieures du comité exécutif de la ville de Minsk, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces du ministère de l'intérieur à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
15.	Maxim Aliaksandravich GAMOLA Maxim Alexandrovich GAMOLA	Максім Аляксандравіч ГАМОЛА	Максим Александрович ГАМОЛА	Chef de la police du district «Moskovski» à Minsk Sexe: masculin	En tant que chef de la police du district «Moskovski» à Minsk, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans ce district à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
16.	Aliaksandr Mikhailavich ALIASHKEVICH Alexander Mikhailovich ALESHKEVICH	Аляксандр Міхайлавіч АЛЯШКЕВІЧ	Александр Михайлович АЛЕШКЕВИЧ	Premier adjoint du chef du département de district des affaires intérieures du district «Moskovski» à Minsk, chef de la police judiciaire Sexe: masculin	En tant que premier adjoint du chef du département de district des affaires intérieures du district «Moskovski» à Minsk et chef de la police judiciaire, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans ce district à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.
17.	Andrei Vasilievich GALENKA Andrey Vasilievich GALENKA	Андрэй Васільевіч ГАЛЕНКА	Андрей Васильевич ГАЛЕНКА	Adjoint du chef du département de district des affaires intérieures du district «Moskovski» à Minsk, chef de la police de sécurité publique Sexe: masculin	En tant qu'adjoint du chef du département de district des affaires intérieures du district «Moskovski» à Minsk et chef de la police de sécurité publique, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans ce district à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.
18.	Aliaksandr Paulavich VASILIEU Alexander Pavlovich VASILIEV	Аляксандр Паўлавіч ВАСІЛЬЕЎ	Александр Павлович ВАСИЛЬЕВ	Chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel/Homyel Date de naissance: 24.3.1975 Lieu de naissance: Mahilou/Mogilev, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel/Homyel, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans cette région à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
19.	Aleh Mikalaevich SHULIAKOUSKI Oleg Nikolaevich SHULIAKOVSKI	Алег Мікалаевіч ШУЛЯКОЎСКІ	Олег Николаевич ШУЛЯКОВ-СКИЙ	Premier adjoint du chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel/Homyel, chef de la police judiciaire Date de naissance: 26.7.1977 Sexe: masculin	En tant que premier adjoint du chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel/Homyel et chef de la police judiciaire, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans cette région à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.
20.	Anatol Anatolievich VASILIEU Anatoli Anatolievich VASILIEV	Анатоль Анатольевіч ВАСІЛЬЕЎ	Анатолий Анатольевич ВАСИЛЬЕВ	Adjoint du chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel, chef de la police de sécurité publique Date de naissance: 26.1.1972 Lieu de naissance: Gomel/Homyel, oblast de Gomel/Homyel, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant qu'adjoint du chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Gomel/Homyel et chef de la police de sécurité publique, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans cette région à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.
21.	Aliaksandr Viachaslavavich ASTREIKA Alexander Viacheslavovich ASTREIKO	Аляксандр Вячаслававіч АСТРЭЙКА	Александр Вячеславович АСТРЕЙКО	Chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Brest, général de division de la milice (forces de police) Date de naissance: 22.12.1971 Lieu de naissance: Kapyl, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que chef du département des affaires intérieures du comité exécutif de l'oblast de Brest et général de division de la milice, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée dans cette région à l'encontre de manifestants pacifiques à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires, un recours excessif à la force et des mauvais traitements, y compris la torture.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
22.	Leanid ZHURAUSKI Leonid ZHURAVSKI	Леанід ЖУРАЎСКІ	Леонид ЖУРАВСКИЙ	Chef de l'OMON («détachement spécial de la milice») à Vitebsk/ Viciebsk Date de naissance: 20.9.1975 Sexe: masculin	Dans le cadre de ses fonctions de commandement sur les forces de l'OMON à Vitebsk/Viciebsk, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces de l'OMON à Vitebsk à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements de manifestants pacifiques.
23.	Mikhail DAMARNACKI Mikhail DOMARNATSKY	Міхаіл ДАМАРНАЦКІ	Михаил ДОМАРНАЦКИЙ	Chef de l'OMON («détachement spécial de la milice») à Gomel/Homyel Sexe: masculin	Dans le cadre de ses fonctions de commandement sur les forces de l'OMON à Gomel/Homyel, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces de l'OMON à Gomel/Homyel à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements de manifestants pacifiques.
24.	Maxim MIKHOVICH Maxim MIKHOVICH	Максім МІХОВІЧ	Максим МИХОВИЧ	Chef de l'OMON («détachement spécial de la milice») à Brest, lieutenant-colonel Sexe: masculin	Dans le cadre de ses fonctions de commandement sur les forces de l'OMON à Brest, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par les forces de l'OMON à Brest à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements de manifestants pacifiques.
25.	Aleh Uladzimiravich MATKIN Oleg Vladimirovitch MATKIN	Алег Уладзіміравіч МАТКІН	Олег Владимирович МАТКИН	Chef du département de l'application des peines au sein du ministère de l'intérieur, général de division de la milice Sexe: masculin	En tant que chef du département de l'application des peines, qui a autorité sur les centres de détention du ministère de l'intérieur, il est responsable des traitements inhumains et dégradants, y compris de tortures, infligés dans ces centres de détention sur les citoyens détenus à la suite de l'élection présidentielle de 2020 et de la répression brutale généralisée de manifestants pacifiques.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
26.	Ivan Yurievich SAKALOUSKI Ivan Yurievich SOKOLOVSKI	Іван Юр'евіч САКАЛОЎСКІ	Иван Юрьевич СОКОЛОВСКИЙ	Directeur du centre de détention d'Akrestina, Minsk Sexe: masculin	En tant que directeur du centre de détention d'Akrestina à Minsk, il est responsable de traitements inhumains et dégradants, y compris la torture, infligés dans ce centre de détention aux citoyens détenus à la suite de l'élection présidentielle de 2020.
27.	Valeri Paulavich VAKULCHYK Valery Pavlovich VAKULCHIK	Вале́рый Па́ўлавіч	Валерий Павлович ВАКУЛЬЧИК	Ancien président du comité pour la sûreté de l'État (KGB). Actuellement secrétaire d'État du conseil de sécurité de la Biélorussie Date de naissance: 19.6.1964 Lieu de naissance: Radostovo, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans son ancienne position dirigeante de président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), il a été responsable de la participation du KGB à la campagne de répression et d'intimidation menée à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques et de membres de l'opposition.
28.	Siarhei Yaugenavich TSERABAU Sergey Evgenievich TEREBOV	Сяргей Яўгенавіч ЦЕРАБАЎ	Сергей Евгеньевич ТЕРЕБОВ	Premier vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB) Date de naissance: 1972 Lieu de naissance: Borisov/ Barisaw, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de premier vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), il est responsable de la participation du KGB à la campagne de répression et d'intimidation menée à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques et de membres de l'opposition.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
29.	Dzmitry Vasilievich RAVUTSKI Dmitry Vasilievich REUTSKY	Дзмітрый Васільевіч РАВУЦКІ	Дмитрий Васильевич РЕУЦКИЙ	Vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), il est responsable de la participation du KGB à la campagne de répression et d'intimidation menée à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques et de membres de l'opposition.
30.	Uladzimir Viktaravich KALACH Vladimir Viktorovich KALACH	Уладзімір Віктаравіч КАЛАЧ	Владимир Викторович КАЛАЧ	Vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), il est responsable de la participation du KGB à la campagne de répression et d'intimidation menée à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques et de membres de l'opposition.
31.	Alieg Anatolevich CHARNYSHOU Oleg Anatolievich CHERNYSHEV	Алег Анатольевіч ЧАРНЫШОЎ	Олег Анатольевич ЧЕРНЫШЁВ	Vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB) Sexe: masculin	Dans sa position dirigeante de vice-président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), il est responsable de la participation du KGB à la campagne de répression et d'intimidation menée à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, de manifestants pacifiques et de membres de l'opposition.
32.	Aliaksandr Uladzimiravich KANYUK Aleksandr Vladimirovich KONYUK	Аляксандр Уладзіміравіч КАНЮК	Александр Владимирович КОНЮК	Ancien procureur général de la République de Biélorussie Date de naissance: 11.7.1960 Lieu de naissance: Hrodna/Grodno, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En sa qualité d'ancien procureur général, il était responsable du recours massif aux procédures pénales pour disqualifier les candidats de l'opposition à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 et pour empêcher des personnes de rejoindre le conseil de coordination mis en place par l'opposition pour contester les résultats de ce scrutin.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
33.	Lidzia Mihailauna YARMOSHINA Lidia Mikhailovna YERMOSHINA	Лідзія Міхайлаўна ЯРМОШЫНА	Лидия Михайловна ЕРМОШИНА	Présidente de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 29.1.1953 Lieu de naissance: Slutsk, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: féminin	En tant que présidente de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et ses dirigeants ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
34.	Vadzim Dzmitryevich IPATAU Vadim Dmitrievich IPATOV	Вадзім Дзмітрыевіч ІПАТАЎ	Вадим Дмитриевич ИПАТОВ	Vice-président de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 30.10.1964 Lieu de naissance: Kolomyia, oblast d'Ivano-Frankivsk, ex-URSS (actuellement Ukraine) Sexe: masculin	En tant que vice-président de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et ses dirigeants ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
35	Alena Mikalaeuna DMUHAILA Elena Nikolaevna DMUHAILO	Алена Мікалаеўна ДМУХАЙЛА	Елена Николаевна ДМУХАЙЛО	Secrétaire de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 1.7.1971 Sexe: féminin	En tant que secrétaire de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
					La CEC et ses dirigeants ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
36.	Andrei Anatolievich GURZHY Andrey Anatolievich GURZHIY	Андрэй Анатольевіч ГУРЖЫ	Андрей Анатольевич ГУРЖИЙ	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 10.10.1975 Sexe: masculin	En tant que membre du collège de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
37.	Volga Leanidauna DARASHENKA Olga Leonidovna DOROSHENKO	Вольга Леанідаўна ДАРАШЭНКА	Ольга Леонидовна ДОРОШЕНКО	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 1976 Sexe: féminin	En tant que membre du collège de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
38.	Siarhei Aliakseevich KALINOUSKI Sergey Alekseevich KALINOVSKIY	Сяргей Аляксеевіч КАЛІНОЎСКІ	Сергей Алексеевич КАЛИНОВСКИЙ	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 3.1.1969 Sexe: masculin	En tant que membre de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
39.	Sviatlana Piatrouna KATSUBA Svetlana Petrovna KATSUBO	Святлана Пятроўна КАЦУБА	Светлана Петровна КАЦУБО	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 6.8.1959 Lieu de naissance: Podilsk, oblast d'Odessa, ex-URSS (actuellement Ukraine) Sexe: féminin	En tant que membre de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
40.	Aliaksandr Mikhailavich LASYAKIN Alexander Mikhailovich LOSYAKIN	Аляксандр Міхайлавіч ЛАСЯКІН	Александр Михайлович ЛОСЯКИН	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 21.7.1957 Sexe: masculin	En tant que membre du collège de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence, et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin.

▼**M15**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
					La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
41.	Igar Anatolievich PLYSHEUSKI Ihor Anatolievich PLYSHEVSKIY	Ігар Анатольевіч ПЛЫШЭЎСКІ	Игорь Анатольевич ПЛЫШЕВСКИЙ	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 19.2.1979 Lieu de naissance: Lyuban, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que membre du collège de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
42.	Marina Yureuna RAKHMANAVA Marina Yurievna RAKHMANOVA	Марына Юр'еўна РАХМАНАВА	Марина Юрьевна РАХМАНОВА	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 26.9.1970 Sexe: féminin	En tant que membre du collège de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.

▼M15

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
43.	Aleh Leanidavich SLIZHEUSKI Oleg Leonidovich SLIZHEVSKI	Алег Леанідавіч СЛІЖЭЎСКІ	Олег Леонидович СЛИЖЕВСКИЙ	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 16.8.1972 Lieu de naissance: Hrodna/ Grodno, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que membre du collège de la CEC, il est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.
44.	Irina Aliaksandrauna TSELIKAVETS Irina Alexandrovna TSELIKOVEC	Ірына Аляксандраўна ЦЭЛІКАВЕЦ	Ирина Александровна ЦЕЛИКОВЕЦ	Membre de la commission électorale centrale (CEC) Date de naissance: 2.11.1976 Lieu de naissance: Zhlobin, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: féminin	En tant que membre du collège de la CEC, elle est responsable des fautes commises par la CEC au cours du processus électoral présidentiel de 2020, de la non-conformité de ce processus avec les règles internationales élémentaires d'équité et de transparence et de la falsification par la CEC des résultats du scrutin. La CEC et son collège ont notamment organisé le rejet de certains candidats de l'opposition pour des motifs fallacieux, ainsi que la mise en place de restrictions disproportionnées pour les observateurs dans les bureaux de vote. La CEC a également veillé à ce que la composition des commissions électorales sous sa supervision soit déséquilibrée.

▼M16

45.	Aliaksandr Ryhoravich LUKASHENKA Alexandr Grigorievich LUKASHENKO	Аляксандр Рыгоравіч ЛУКАШЭНКА	Александр Григорьевич ЛУКАШЕНКО	Président de la République de Biélorussie Date de naissance: 30.8.1954 Lieu de naissance: village de Kopys, oblast de Vitebsk/ Viciebsk, ex-URSS (actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que président de la Biélorussie disposant d'une autorité sur les organes de l'État, il est responsable de la violente répression menée par l'appareil d'État avant et après l'élection présidentielle de 2020, notamment du rejet des principales candidatures de l'opposition, des arrestations arbitraires et des mauvais traitements de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M16**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
46.	Viktar Aliaksandravich LUKASHENKA Viktor Aleksandrovich LUKASHENKO	Віктар Аляксандравіч ЛУКАШЭНКА	Виктор Александрович ЛУКАШЕНКО	Conseiller du président à la sécurité nationale, membre du conseil de sécurité Date de naissance: 28.11.1975 Lieu de naissance: Mogilev/ Mahiliou (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que conseiller du président à la sécurité nationale et membre du conseil de sécurité et en raison du rôle qu'il joue de manière informelle dans l'encadrement des forces de sécurité de la Biélorussie, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris de la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
47.	Ihar Piatrovich SERGYAENKA Igor Petrovich SERGEENKO	Ігар Пятровіч СЕРГЯЕНКА	Игорь Петрович СЕРГЕЕНКО	Chef de l'administration présidentielle Date de naissance: 14.1.1963 Lieu de naissance: village de Stolitsa, oblast de Vitebsk/ Viciebsk, (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que chef de l'administration présidentielle, il est étroitement associé au président et chargé de veiller à la mise en œuvre des pouvoirs présidentiels en matière de politique intérieure et extérieure. Il soutient ainsi le régime de Lukashenka, y compris dans la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020.
48.	Ivan Stanislavavich TERTEL Ivan Stanislavovich TERTEL	Іван Станіслававіч ТЭРТЭЛЬ	Иван Станиславович ТЕРТЕЛЬ	Président du comité pour la sûreté de l'État (KGB), ancien président du comité de contrôle d'État Date de naissance: 8.9.1966 Lieu de naissance: village de Privalki/ Privalka, oblast de Hrodna/ Grodno (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que président du comité pour la sûreté de l'État (KGB) et de son ancien poste de président du comité de contrôle d'État, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris de la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M16**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
49.	Raman Ivanavich MELNIK Roman Ivanovich MELNIK	Раман Іванавіч МЕЛЬНІК	Роман Иванович МЕЛЬНИК	Chef de la direction générale du maintien de l'ordre et de la prévention au ministère de l'intérieur Date de naissance: 29.5.1964 Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que chef de la direction générale du maintien de l'ordre et de la prévention au ministère de l'intérieur, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris de la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
50.	Ivan Danilavich NASKEVICH Ivan Danilovich NOSKEVICH	Іван Данілавіч НАСКЕВІЧ	Иван Данилович НОСКЕВИЧ	Président du comité d'enquête Date de naissance: 25.3.1970 Lieu de naissance: village de Cierabličy, oblast de Hrodna/Grodno (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que président du comité d'enquête, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par ledit comité à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des enquêtes lancées contre le conseil de coordination, mis en place par l'opposition pour contester le résultat de ce scrutin, et des manifestants pacifiques.
51.	Aliaksey Aliaksandravich VOLKAU Alexey Aleksandrovich VOLKOV	Аляксей Аляксандравіч ВОЛКАЎ	Алексей Александрович ВОЛКОВ	Ancien premier vice-président du comité d'enquête, actuellement président du comité d'État pour l'expertise médico-légale Date de naissance: 7.9.1973 Lieu de naissance: Minsk (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupait en tant que premier vice-président du comité d'enquête, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par ledit comité à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des enquêtes lancées contre le conseil de coordination, mis en place par l'opposition pour contester le résultat de ce scrutin, et des manifestants pacifiques.

▼**M16**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
52.	Siarhei Yakaulevich AZEMSHA Sergei Yakovlevich AZEMSHA	Сяргей Якаўлевіч АЗЕМША	Сергей Яковлевич АЗЕМША	Vice-président du comité d'enquête Date de naissance: 17.7.1974 Lieu de naissance: Rechitsa, oblast de Gomel (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que vice-président du comité d'enquête, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par ledit comité à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des enquêtes lancées contre le conseil de coordination, mis en place par l'opposition pour contester le résultat de ce scrutin, et des manifestants pacifiques.
53.	Andrei Fiodaravich SMAL Andrei Fyodorovich SMAL	Андрэй Фёдаравіч СМАЛЬ	Андрей Федорович СМАЛЬ	Vice-président du comité d'enquête Date de naissance: 1.8.1973 Lieu de naissance: Brest (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que vice-président du comité d'enquête, il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par ledit comité à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des enquêtes lancées contre le conseil de coordination, mis en place par l'opposition pour contester le résultat de ce scrutin, et des manifestants pacifiques.
54.	Andrei Yurevich PAULIUCHENKA Andrei Yurevich PAVLYUCHENKO	Андрэй Юр'евіч ПАЎЛЮЧЕНКА	Андрей Юрьевич ПАВЛЮЧЕНКО	Chef du centre opérationnel et analytique Date de naissance: 1.8.1971 Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que chef du centre opérationnel et analytique, il est étroitement associé au président et porte une responsabilité dans la répression de la société civile, avec notamment le recours à des interruptions de connexion aux réseaux de télécommunication, à des fins répressives envers la société civile, les manifestants pacifiques et les journalistes.
55.	Ihar Ivanavich BUZOUSKI Igor Ivanovich BUZOVSKI	Ігар Іванавіч БУЗОЎСКІ	Игорь Иванович БУЗОВСКИЙ	Vice-ministre de l'information Date de naissance: 10.7.1972 Lieu de naissance: village de Koshelevo, région de Grodno/Hrodna (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Compte tenu du poste à responsabilités qu'il occupe en tant que vice-ministre de l'information, il porte une responsabilité dans la répression de la société civile, avec notamment la décision du ministère de l'information de couper l'accès aux sites internet indépendants et de limiter l'accès à internet en Biélorussie à la suite du scrutin présidentiel de 2020, à des fins répressives envers la société civile, les manifestants pacifiques et les journalistes.

▼**M16**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
56.	Natallia Mikalaeuna EISMANT Natalia Nikolayevna EISMONT	Наталля Мікалаеўна ЭЙСМАНТ	Наталья Николаевна ЭЙСМОНТ	Attachée de presse du président de la Biélorussie Date de naissance: 16.2.1984 Lieu de naissance: Minsk (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Nom de jeune fille: Kirsanova (RU: Кирсанова) ou Selyun (RU Селюн) Sexe: féminin	De par sa fonction d'attachée de presse du président de la Biélorussie, elle est étroitement associée au président et a la charge de coordonner les activités du président liées aux médias, avec notamment la rédaction des déclarations et l'organisation des apparitions en public. Elle soutient ainsi le régime de Lukashenka, y compris dans la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020. En particulier, avec ses déclarations publiques défendant le président et critiquant des militants de l'opposition ainsi que les manifestants pacifiques, qui ont été faites à la suite du scrutin présidentiel de 2020, elle a contribué à nuire gravement à la démocratie et à l'état de droit en Biélorussie.
57.	Siarhei Yaugenavich ZUBKOU Sergei Yevgenevich ZUBKOV	Сяргей Яўгенавіч ЗУБКОЎ	Сергей Евгеньевич ЗУБКОВ	Commandant de l'unité «Alpha» Date de naissance: 21.8.1975 Sexe: masculin	Dans le cadre de sa fonction de commandement des forces de l'unité «Alpha», il est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris de la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.
58.	Andrei Aliakseevich RAUKOU Andrei Alekseevich RAVKOV	Андрэй Аляксеевіч РАЎКОЎ	Андрей Алексеевич РАВКОВ	Ancien secrétaire d'État du conseil de sécurité Date de naissance: 25.6.1967 Lieu de naissance: village de Revyaki, oblast de Vitebsk/ Viciebsk (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	Dans le cadre de ses anciennes fonctions de secrétaire d'État du conseil de sécurité, il est étroitement associé au président et est responsable de la campagne de répression et d'intimidation menée par l'appareil d'État à la suite de l'élection présidentielle de 2020, qui a notamment comporté des arrestations arbitraires et des mauvais traitements, y compris de la torture, de manifestants pacifiques, ainsi que des intimidations et des violences à l'encontre de journalistes.

▼**M16**

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Informations d'identification	Motifs de l'inscription sur une liste
59.	Pyotr Piatrovich MIKLASHEVICH Petr Petrovich MIKLASHEVICH	Пётр Пятровіч МІКЛАШЭВІЧ	Петр Петрович МИКЛАШЕВИЧ	Président de la Cour constitutionnelle de la République de Biélorussie Date de naissance: 18.10.1954 Lieu de naissance: oblast de Minsk (ex-URSS, actuellement Biélorussie) Sexe: masculin	En tant que président de la Cour constitutionnelle, il est responsable de la décision que cette juridiction a adoptée le 25 août 2020, par laquelle les résultats du scrutin frauduleux ont été légitimés. Il a ainsi soutenu et facilité les actes de répression et la campagne d'intimidation menés par l'appareil d'État à l'encontre de manifestants pacifiques et de journalistes, et il est par conséquent responsable d'avoir gravement nui à la démocratie et à l'état de droit en Biélorussie.

▼**M10**